**POINT DES REALISATIONS DU MPMEPE**

**Promotion de l’emploi**

* **Renforcement de l’employabilité et de l’insertion professionnelle.**

Il est une demande sociale qui revient dans toutes les doléances et constitue un souci pour beaucoup de parents : l’emploi des jeunes. La population béninoise a un fort taux de jeunes en âge d’exercer un emploi. Mais les différentes politiques mises en œuvre avant 2016 ne sont pas au niveau des attentes. Qui d’entre nous n’a pas un parent en quête d’emploi ou ayant besoin d’un minimum pour s’installer ? Notre bonne volonté et la meilleure générosité du monde ne peuvent arriver toutes seules à bout de ce problème s’il n’y a de politiques publiques bien pensées pour des offres massives d’emplois ou opportunités d’insertion professionnelle.

C’est pourquoi, le Gouvernement a travaillé, dès 2016, à asseoir un cadre qui facilite l’insertion des jeunes diplômés ou non, scolarisés ou non, dans un dispositif qui permette d’avoir de l’emploi salarié ou d’entreprendre pour se prendre en charge. Et dans cette perspective, le Projet dispositif AZOLI, « le chemin vers l’emploi », composante 1 du Projet D’Inclusion des Jeunes (ProDIJ) a été catalyseur de beaucoup d’initiatives pour redonner de la dignité à nos jeunes. Conçu pour impacter 25.000 jeunes à termes dans l’emploi salarié, le dispositif a inséré 10.000 jeunes en stage-apprentissage de trois (03) à six (06) mois dans plusieurs entreprises sur toute l’étendue du territoire.

* **Subvention à l'installation dans le cadre de l'emploi indépendant**

Dans le groupe cible des jeunes sans emploi ou sous-employés, on remarque qu’il y en a de milliers qui ont appris un métier et faute de moyens n’ont pu s’installer c’est-à-dire créer leur propre atelier ou lancer une activité ayant rapport avec leur domaine de qualification. C’est donc une cible importante à laquelle le dispositif AZOLI s’est attaqué pour faciliter la promotion d’emplois indépendants.

Démarré en 2021, sur les 25.000 bénéficiaires prévus à terme, le dispositif a déjà impacté près de 2.000 jeunes dans 47 communes du Bénin Il s’agit d’une part, de jeunes artisans (soudeurs, coiffeurs, électriciens, menuisiers, etc.) et d’autre part de jeunes sans qualification, sans diplôme académique(maximum BEPC) qui bénéficient d’un renforcement de capacités sur les compétences comportementales, les compétences en gestion puis, d’une subvention de deux-cents mille (200.000) FCFA en fonds d’installation pour acquérir des outils de travail pour démarrer ou renforcer leurs activités.

Dans cette perspective, des chantiers sont actuellement ouverts pour appuyer 10.000 jeunes en apiculture, 5.000 en cuniculture et 3.000 en héliciculture. La phase de sélection est passée et les bénéficiaires sont actuellement en formation.

Toujours dans le volet emploi indépendant et pour appuyer la décision du Gouvernement d’interdire l’importation des poulets d’ici décembre 2024, des dispositions sont en cours pour enrôler et appuyer 5.000 jeunes en aviculture.

Les perspectives sont de poursuivre ce volet emploi indépendant du dispositif Azoli jusqu’à atteindre l’objectif de 25.000 soit une moyenne de 325 bénéficiaires par commune.

* **Programme Spécial d’Insertion dans l’Emploi (PSIE), pourvoyeur de ressources humaines jeunes pour les entreprises.**

Le Programme Spécial d’Insertion dans l’Emploi (PSIE) reste l’une des ambitions emblématiques du Gouvernementdans le domaine de l’emploi. Le marché du travail est très rude et le critère principal de recrutement demeure la compétence, les expériences. Il est rare de voir des recrutements se faire exclusivement sur la base des diplômes. L’employeur veut être convaincu par des références. Il faut avoir une expérience mais avant d’avoir cette expérience, il faut l’acquérir, il faut avoir la possibilité d’exercer, de faire ses premiers pas. Etant donné que dans notre contexte, il y a peu d’entreprises, et que les systèmes de formation ne permettent pas toujours d’avoir réellement l’implication des entreprises dans la formation, il est souvent très difficile que les diplômés directement sortis puissent avoir leur premier emploi. Il était donc important d’adresser cette cible spécifiquement. C’est fort de cela qu’a été instituée cette initiative présidentielle qui consiste « à recruter, chaque année à la charge de l’Etat, 2.000 jeunes diplômés qui seront placés dans les entreprises privées et publiques sur une période de deux (02) ans avec l’espoir qu’ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l’issue de la période d’insertion ou alors sauront voler de leurs propres ailes dans l’auto-emploi ». Ce que l’on peut appeler l’accompagnement des primo-emploi est donc une innovation sous sa nouvelle forme dans la mesure où les initiatives antérieures ne mettaient pas suffisamment et exclusivement l’accent sur les entreprises avant 2016 mais elles mélangeaient les stages dans l’administration publique (majoritaires) avec ceux dans les entreprises (minoritaires). Le PSIE est donc une initiative du Président Talon en faveur de la promotion et du développement des entreprises par les compétences et l'emploi des jeunes.

Le PSIE a effectivement pris son envol en 2020 et à date, presque 4.000 jeunes diplômés ont déjà été déployés dans environ 1.500 entreprises réparties dans 55 communes du Bénin. Au total, 10.000 autres jeunes auront ainsi leur premier emploi, d’ici à 2026.

**Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME)**

* **Renforcement des capacités des PME**
* **Des PME, désormais bénéficiaires d’un appui structuré de l’Etat**

Le but du Gouvernement est de travailler à donner plus de pouvoir d’achat aux acteurs en optimisant les capacités de production des sociétés coopératives et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) grâce à des formations, des constructions d’infrastructures, l’achat et la mise à disposition d’équipements et de matériels de tous genres. A la faveur du partenariat entre le Gouvernement et la Fondation des Etats Unis pour le Développement en Afrique (USADF), plusieurs groupements de producteurs et des PME ont bénéficié d’appuis qui ont permis d’accroître leurs revenus et de maintenir ou créer des emplois.

Si avant 2016, ils étaient 27.743 à en bénéficier, de 2016 à 2023, soit en sept (07) ans, une multiplication par plus de quatre (04) des impactés a été observée. Ainsi, 108.617 groupements de producteurs et de PME avec environ 60% de femmes ont été accompagnés.

Par ailleurs et en lien avec la nécessaire autonomisation des femmes, le Ministère renforce et modernise la production locale du sel dans les communes de Ouidah, Kpomassè, Comé, Grand-Popo et Sèmè-Podji en veillant à la préservation de l’environnement et à la protection de la santé des salicultrices. Cet accompagnement d’un montant de 2,8 milliards F CFA, se traduit également par la construction d’une unité moderne de production du sel à Djègbadji qui devrait être disponible à la fin de cette année 2024. Son utilisation impactera plus de 1800 saliculteurs/salicultrices des communes bénéficiaires déjà formées sur divers thématiques en vue d’accroitre leur productivité et améliorer la qualité de la production.

* **Mise en place de l’Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME)**

Pour mieux structurer l’action de l’Etat au profit des PME, le Gouvernement a procédé à une réforme d’envergure : créer un guichet unique des petites et moyennes entreprises. Cela a donné lieu à la rationalisation qui a consisté à créer par décret n°2022-199 du 23 mars 2022, l’Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises. L’ADPME est un Etablissement public à caractère économique et financier qui a pour mission de « contribuer à la promotion et au développement des micros, petites et moyennes entreprises du Bénin à travers l’orientation, l’accompagnement, le financement et la facilitation d’accès aux marchés ».

Cette Agence, dont les activités ont démarré en juin 2023, a contribué à : i) la formation de 100 dirigeants de PME en Education Financière ; ii) la formation de 150 jeunes de l’Université de Parakou en Entrepreneuriat ; iii) la mise en ligne du service d’attestation d’identification au statut de micros, petites et moyennes entreprises (MPME). A la fin de la mise en place des organes de gouvernance, l’Agence pourra se mettre intensément au service de la promotion et du développement des PME avec des gains en efficacité pour elles et une meilleure contribution à la création d’emplois.

Avec un financement de 21,11 milliards F CFA, l’ADPME contribue au renforcement structurel et au financement de près de 500 MPME à fort potentiel dans toutes les communes du pays. Une sélection de 150 PME a été initiée depuis mars 2024 pour les accompagner à travers des appuis techniques et financiers. L’ambition est d’impacter au moins 250 micros, petites et moyennes entreprises dont 100 sélectionnées au cours de cette année 2024.

Un dispositif particulier déjà permis à ce jour d’accompagner suivant l’approche 400 MPME via la Chambre de Commerce et d’Industrie du Bénin dans 35 Communes et 50 MPME via l’ADPME dans les Communes de Lokossa, Natitingou et Toucountouna.

**Promotion de l’artisanat**

* **Renforcement des capacités des artisans**

Les artisans béninois ont du talent. Toutefois, beaucoup d’entre eux peinent à vivre de leur savoir-faire en raison du manque de formation et surtout de leur incapacité à lever des fonds pour assurer des productions élevées. Pour apporter une solution au problème et redonner de l’espoir aux acteurs du secteur afin de relever leur contribution au tissu économique national, le Gouvernement, à travers le Fonds de Développement de l’Artisanat, a initié et conduit des formations dans les communes ciblées au profit des artisans. Cette pratique qui n’existait pas de façon structurée avant 2016, a permis, de 2021 à 2023, d’impacter plus de 1800 artisans répartis dans 61 communes.

De même, pour une professionnalisation plus accrue du secteur afin qu’il génère des revenus substantiels à ses acteurs, le Gouvernement a mis en place la Chambre des Métiers de l’Artisanat du Bénin qui a pour mission la défense, la représentation, la promotion du secteur et la protection des intérêts des artisans et des entreprises artisanales auprès des collectivités locales, des instances nationales, sous-régionales et internationales.

**En perspectives, 4.000 nouveaux artisans seront formés sur la période 2024-2026 en mettant l’accent sur les communes non encore ou faiblement couvertes.**